

### Titre : Esthétique de l'automobile

**Code :** 4208

**Unités :** 38

**Durée :** 570 heures

**Secteur de formation :** Entretien d'équipement motorisé (10)

**Sanction des études :** AEP (décernée exclusivement par les organismes scolaires)

**Année d'approbation :** 2004

**Centre de services scolaire mandaté :** Marguerite-Bourgeoys

**Centres de services scolaires participants :** des Premières-Seigneuries, des Rives-du-Saguenay, de la Rivière-du-Nord

**Fonction de travail :** Technicienne, technicien en esthétique de l'automobile

**Objectifs du programme d'études :** Acquérir les connaissances, les habiletés et les aptitudes nécessaires pour effectuer diverses tâches de nettoyage et de restauration de l'intérieur et de l'extérieur d'un véhicule, dans le but de le remettre à l'état neuf. Il peut s'agir, notamment, de faire l'inspection complète du véhicule, l'entretien de certains composants, l'entretien et le marquage de certains accessoires, l'entretien du compartiment moteur et du coffre arrière, la pose d'antivol, le lavage intérieur et extérieur, le détachage et la teinture des tissus et du cuir, l'application des protections préventives, le scellage et le polissage du tableau de bord, le cirage et le polissage des surfaces, les retouches manuelles de peinture, l'application d'antirouille, etc.

#### Conditions d'admission :

Est admissible à un programme d'études menant à une AEP la personne qui satisfait aux conditions suivantes :

- 1** avoir obtenu au moins les unités de 3<sup>e</sup> secondaire ou l'équivalent en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique ;
  - ou** avoir obtenu une attestation d'équivalence de niveau de scolarité (AENS) ;
  - ou** avoir réussi le test de développement général (TDG) avec ou sans préalable spécifique.
- 2** avoir interrompu ses études à temps plein pendant au moins douze mois ;
  - ou** avoir 18 ans au moment de l'entrée en formation ;
  - ou** avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (DES) ou un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou leur équivalent ;
  - ou** satisfaire aux normes d'admissibilité de la Mesure de la formation de la main-d'œuvre d'Emploi-Québec.

Ce programme est admissible par la [passerelle CFMS-AEP](#).

### CONTENU DU PROGRAMME D'ÉTUDES

Code AEP	Énoncé de la compétence	Heures
AEP 208-011	Se situer au regard du métier et de la démarche de formation	15
AEP 208-023	Appliquer des notions relatives au travail général d'atelier	45
AEP 208-032	Se situer au regard de l'approche qualité et aux respects des modes d'organisation du travail	30
AEP 208-047	Nettoyer l'intérieur, l'extérieur et le compartiment moteur d'un véhicule	105
AEP 208-052	Entretien des charnières, serrures, caoutchoucs d'étanchéité, moulures et bandes décoratives	30
AEP 208-062	Appliquer une protection contre la rouille	30
AEP 208-077	Remettre en état des surfaces peintes	105
AEP 208-082	Faire les retouches de peinture	30
AEP 208-092	Réparer la sellerie d'un véhicule	30
AEP 208-102	Poser des accessoires	30
AEP 208-112	Mesurer et contrôler la qualité du travail	30
AEP 208-122	Utiliser des moyens de recherche d'un milieu de travail	30
AEP 208-134	S'intégrer en milieu de travail	60

Les travaux d'harmonisation réalisés pour le programme d'études *Esthétique de l'automobile* n'ont pas permis d'identifier, pour le moment, de compétences communes avec d'autres programmes d'études.

#### Documentation disponible sur demande

- |   |   |  |
|---|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Rapport de l'AST ou de l'AP | <input checked="" type="checkbox"/> Programme d'études              | <input type="checkbox"/> Instrumentation RAC |
| <input checked="" type="checkbox"/> Projet de formation         | <input checked="" type="checkbox"/> Guide d'organisation matérielle |  |
| <input type="checkbox"/> Tableau d'harmonisation                | <input type="checkbox"/> Cadre d'évaluation                         |  |